



MAIRIE
de
SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 16 novembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 10 novembre 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SEPT à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS :

M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BRO SSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Secrétaire de séance : Mme. HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

En raison des circonstances nationales liées au Coronavirus, cette réunion s'est tenue :
à la salle polyvalente (boulevard du stade)

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

LE CONSEIL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	OBJET	VOTE
2020.078	<u>Culture :FRAC - convention de partenariat 2020-2021</u> Le Fonds Régional d' Art Contemporain (FRAC) Bretagne propose de reconduire la convention pour l'année scolaire 2020-2021 avec l'école Paul Gauguin. Le montant à charge pour la commune est de 380 €.	Unanimité
2020.079	<u>Objet : Urbanisme : Lotissement La Pilais dénomination de la voie de desserte</u> L'impasse desservant ce lotissement réalisé par la SARL IMMO DCJF est nommée Impasse de l'Octroi	Unanimité
2020.080	<u>Assainissement – Renouvellement de l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif 2021-2024</u> La convention avec le Département est reconduite pour aider la commune à contrôler le bon fonctionnement de sa station d'épuration : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique. Coût : 0.41 €/ habitant et par an (inchangé)	Unanimité

2020.081	<p><u>Vie scolaire : Collège Amand Brionne : projet Equitation de la classe SEGPA</u></p> <p>Une subvention de 480 € (25% du coût total de 1 920 €) est accordée à la classe SEGPA qui a présenté un projet Equitation pour ses 12 élèves (apprentissage - au travers de l'équitation – d'un comportement respectueux et responsable)</p>	Unanimité																				
2020.082	<p><u>Vie locale : Soutien au commerce local</u></p> <p>Au regard de la crise sanitaire des fermetures de commerces dits «non essentiels» par l'Etat, la commune subventionne l'association des commerçants La Boite à Métier pour la création d'un outil numérique de soutien aux commerçants fermés (bons d'achats achetés par anticipation) associé à une campagne publicitaire de type « expo urbaine ». Subvention de 5 487.60 €</p>	Adopté à la majorité de 13 « Pour », 8 « Abstention », 1 « Contre », 5 élus ne prennent pas part au vote																				
2020.083	<p><u>Personnel : Noel du personnel 2020</u></p> <p>La crise sanitaire - et ses nécessaires obligations de distanciation sociale - oblige à annuler la soirée de Noël à destination des agents de la commune. Le coût habituellement accordé pour l'organisation (1 000 €) est réparti entre les agents titulaires, stagiaires, et contractuels de plus de 6 mois d'ancienneté, soit 20 € chacun, sous la forme d'un remboursement d'un achat réalisé auprès d'un commerçant ou artisans de la commune de Saint Aubin</p>	Unanimité																				
2020.084	<p><u>Missions facultatives du CDG35 - Renouvellement de la convention</u></p> <p>Le conseil municipal valide la reconduction de la convention avec le Centre de Gestion pour les services facultatifs : suivi médical des agents, accompagnement sur les recrutements, conseil en organisation, etc.</p>	Unanimité																				
2020.085	<p><u>Finances : Budget Principal – DM n°3</u></p> <p>Les modifications portent sur une prévision de dépenses des charges de personnel supérieure aux inscriptions budgétaires au regard du surcoût lié à la crise sanitaire.</p> <table border="1" data-bbox="288 1178 1254 1312"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>Sens</th> <th>Chapitre ou article</th> <th>Compte</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>F</td> <td>D</td> <td>012</td> <td>64111 – Rémunération principale</td> <td>25 000.00</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>D</td> <td>022</td> <td>Dépenses imprévue</td> <td>- 15 000.00</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>D</td> <td>011</td> <td>60623 - Alimentation</td> <td>-10 000.00</td> </tr> </tbody> </table>	Section	Sens	Chapitre ou article	Compte	Montant	F	D	012	64111 – Rémunération principale	25 000.00	F	D	022	Dépenses imprévue	- 15 000.00	F	D	011	60623 - Alimentation	-10 000.00	Unanimité
Section	Sens	Chapitre ou article	Compte	Montant																		
F	D	012	64111 – Rémunération principale	25 000.00																		
F	D	022	Dépenses imprévue	- 15 000.00																		
F	D	011	60623 - Alimentation	-10 000.00																		
2020.086	<p><u>COVID : MOTION DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS « NON ESSENTIELS »</u></p> <p>« Dans son intervention du mercredi 27 octobre, le Président de la République a décidé d'un re-confinement général afin de lutter contre la diffusion de la covid-19. Le Premier Ministre et les membres de son Gouvernement en précisent depuis les modalités pratiques.</p> <p>Le Conseil Municipal de Saint Aubin d'Aubigné, bien qu'approuvant ce re-confinement, est cependant en désaccord sur l'iniquité de traitement dans le domaine du commerce « non essentiel ».</p> <p>Les commerçants indépendants de proximité se retrouvent dans des situations humaines, sociales et financières extrêmement délicates en ce début de deuxième confinement, alors qu'ils avaient mis en place des protocoles sanitaires qui ont fait leur preuve depuis le printemps dernier.</p> <p>Par ailleurs, cette période qui précède les fêtes de fin d'année est celle où ils réalisent une part conséquente de leur chiffre d'affaires. Ils ne sont pas tous en capacité de résister à une chute brutale, persistante, de leur activité sans que soit mis en danger leur activité.</p> <p>Dans un premier temps, les rayons des produits qui ne sont pas de première nécessité sont restés accessibles dans les magasins de la grande distribution alors même que les</p>	Adopté à la majorité de 26 « Pour » et 1 « Abstention »																				

<p>petits commerces de proximité étaient contraints à la fermeture, alors même que l'on recherche sur le plan sanitaire à éviter les brassages de population.</p> <p>Les annonces gouvernementales en matière de compensations financières sont louables mais ne permettront pas de dédommager complètement les pertes dans le temps. Et tous les commerçants ne sont pas éligibles.</p> <p>Même si des ajustements ont été mis en œuvre pour fermer certains rayons « non essentiels » dans les grandes surfaces, la concurrence du commerce numérique reste pour sa part très présente, ce qui constitue un risque encore plus important. Malgré des démarches individuelles qu'il convient de saluer, nos commerçants ne disposent pas des mêmes outils numériques.</p> <p>Le risque de voir disparaître ce tissu économique est réel. Il est rappelé combien ce tissu est structurant pour notre territoire qui est dynamique, preuve en est de la reprise ou de l'ouverture de nouvelles activités sur notre commune depuis quelques semaines malgré un contexte économique pour le moins incertain.</p> <p>Pour ces raisons, le Conseil Municipal de Saint Aubin d'Aubigné demande donc au Gouvernement de bien vouloir réexaminer cette situation inéquitable et de permettre la réouverture de ces commerces « non essentiels » dans le respect des protocoles sanitaires. »</p>	
<p><u>Approbation du procès verbal du 05 octobre 2020</u></p>	<p>Unanimité</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 19 novembre 2020, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Jacques RICHARD
Maire